

# Annexe 1

## Extraits des statuts de l'UDSP 28

---

### *Chapitre I : Constitution et but de l'association*

Il est formé entre les sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (UDSPEL).

#### Article 1

Cette association a pour but notamment :

- ❖ de resserrer les liens d'amitié qui unissent les sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir et de rechercher les moyens propres à améliorer leur situation ;
- ❖ d'étudier l'ensemble des questions relatives à l'organisation de la sécurité civile, en particulier celles se rattachant au service départemental d'incendie et de secours, et de proposer toutes mesures tendant au développement et à l'amélioration du service public auquel ses membres participent ;
- ❖ de développer un esprit de civisme, de prévention et de sécurité au sein du public, et de pratiquer l'ensemble des diverses disciplines du secourisme et de participer à la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours ;
- ❖ d'encourager et de favoriser toute action dans tout domaine permettant de faire connaître et d'améliorer le savoir-faire des sapeurs-pompiers ;
- ❖ de favoriser la pratique du sport et les activités culturelles ;
- ❖ de venir en aide à ses membres et à leurs familles ;
- ❖ de soutenir l'action de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, ainsi que celle de l'œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ;
- ❖ d'encourager le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et de promouvoir leurs activités ;
- ❖ de défendre les intérêts moraux et matériels et l'image des sapeurs-pompiers ;
- ❖ et en général, de promouvoir l'image des sapeurs-pompiers.

#### Article 2 : Siège social

L'union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir est constituée pour une durée illimitée. Son siège social est situé 7 rue Vincent Chevard à Chartres (Eure-et-Loir), dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours.